

<https://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article852>



Bouches-du-Rhône : en un an, 3 500 patients ont déjà testé les séances de psy gratuites

- L'ACTUALITE -

Date de mise en ligne : jeudi 27 juin 2019

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

Suivre une psychothérapie chez un psychologue hospitalier sans prescription médicale, cela est possible dans le service public depuis très longtemps particulièrement en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et sans payer un centime avec la sécurité sociale que chaque français paie.

Ce qu'il faut savoir, dans le service public, il n'a pas été fait d'embauche de psychologues en nombre plus important dans les CMP adultes et en psychiatrie adulte ce qui a pour effet d'avoir des files d'attente conséquentes. Il suffisait d'embaucher des psychologues néanmoins psychothérapeutes. La mode est à l'externalisation des missions de service public et les soins psychologiques en sont un exemple.

La soumission de ces 154 psychologues sert sans doute cette décision unilatérale de la ministre, la docteure Madame Buzyn d'une prescription médicale qui va à l'encontre d'une pratique de la subjectivité dans son rapport à l'autre et la construction de son individualité par un métier qui a ses propres méthodes et son épistémologie propre.

Comment prescrire ce que Le psychologue, "cherche avec son interlocuteur souffrant, les moyens d'une distance critique par rapport à soi même, ce qui suppose qu'il puisse soutenir les effets du doute pour lui même".

Nous avons cru entendre, suite au mouvement de gilets jaunes, un intérêt pour une nouvelle pratique de la démocratie, de la part du gouvernement, alors qu'attendent ils pour être cohérents et demander l'avis des psychologues et de leurs représentants

Psychologuesenresistance

Les Bouches-du-Rhône expérimentent le remboursement de la psychothérapie

A 50, 60 ou même 80 euros la séance, tout le monde ne peut pas s'offrir de psychothérapie. Celle-ci reste en effet entièrement à la charge du patient, la Sécurité sociale ne remboursant que la prise en charge par un psychiatre - c'est à dire un médecin - ou en centre médico-psychologique (CMP). Des structures souvent saturées : il faut parfois un an d'attente pour y décrocher un rendez-vous.

Une expérimentation lancée dans quatre territoires pilotes, dont les Bouches-du-Rhône, pourrait cependant modifier l'accès au suivi psychique en France : depuis un an, le ministère de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie testent le remboursement de séances de psychothérapie chez des psychologues cliniciens ou psychothérapeutes libéraux agréés. "Cette expérimentation s'adresse aux patients souffrant de troubles de dépression ou d'anxiété légère", précise Karine Huet, déléguée départementale à l'Agence régionale de santé Paca. Des personnes qu'on "aurait eu tendance à traiter par le médicament", alors que ce n'était pas forcément la meilleure réponse à leurs symptômes.

La personne doit d'abord consulter un médecin généraliste, qui, après un premier entretien avec le psy, et accord de l'Assurance maladie, pourra lui prescrire d'une à dix séances de 30 mn (et dix séances complémentaires de 45 mn si besoin). Un "parcours de soins" qui, pour la Caisse nationale d'assurance maladie, présente l'intérêt - c'est l'hypothèse posée - de "faire baisser la consommation d'anxiolytiques et d'antidépresseurs", des médicaments prescrits le plus souvent par les généralistes, "pas toujours de façon efficiente du fait d'un diagnostic et/ou d'un suivi insuffisant", comme elle le notait dans un rapport datant de 2015.

"Le bouche-à-oreille fonctionne"

Dans les Bouches-du-Rhône, en un an, 154 psys, 1 100 généralistes et 3 500 patients sont entrés dans le dispositif.

"Le bouche-à-oreille fonctionne", se réjouit le Dr Marie-Laure Guidicci, médecin-conseil à la Cnam.

Généraliste dans le quartier des Cinq-Avenues (4e), le Dr Julie Wey fait partie de ces "pionniers". Elle a plusieurs fois prescrit ces séances de soutien comme "alternative" à la médication. Angoisses, burn-out, coup de déprime : "Nombre de mes patients n'auraient même pas pensé à la psychothérapie, en raison de son non-remboursement, observe-t-elle. Le coût est réellement un frein aux soins alors que le besoin est réel." Psychologue et secrétaire régionale du Syndicat national des psychologues (SNP), Nadia Souakir applaudit. "Nous sommes favorables à cette expérimentation qui reconnaît le psychologue comme un spécialiste du soin psychique et permet de réduire le recours aux médicaments", confirme-t-elle. Membre du comité de pilotage du projet, elle en critique néanmoins certains aspects, comme celui du tarif imposé pour remboursement. "22 Euros la séance ! C'est une honte, une insulte pour notre profession", s'indigne-t-elle. Le SNP a d'ailleurs lancé une pétition pour s'opposer au cadre posé par l'expérimentation et notamment ce qu'il assimile à "l'assujettissement" de leur profession aux médecins.

À la Maison de la psychologie (présente à Aix, Marseille, Toulouse et bientôt dans les Yvelines), Raphaëlle Collet considère également que ce test a franchi une "ligne rouge". "Pour la première fois, un généraliste va décider si une personne doit suivre une psychothérapie, regrette-t-elle. Et pourquoi dix séances ? Cela va à l'encontre de la singularité de la personne, de la complexité psychique, de l'intime." D'ici deux ans, si le test est jugé concluant, le dispositif pourrait être généralisé à tout le territoire national.

COMMENT ÊTRE INCLUS DANS LE TEST

18 à 60 ans C'est la tranche d'âge concernée.

Pas d'antécédents Toute personne qui a déjà souffert de troubles psychiatriques justifiant une hospitalisation ou la prise de médicaments récente, ou encore présentant une addiction est exclue du protocole.

Le feu vert de la Cnam Le généraliste doit faire valider les critères d'inclusion auprès de la Cnam.

Trois ans de tests Trois autres territoires participent à l'expérience, pilotée par le ministère de la Santé et l'Assurance maladie : la Haute-Garonne, le Morbihan et les Landes. Le test durera encore deux ans.